

Décision portant délégation de signature à M. Christian Moyne, directeur de l'unité FR2863 intitulée « Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2863 intitulée « Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés » ;

Vu la décision DEC143176INSIS du 23 décembre 2014 portant nomination de M. Christian Moyne aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2863 intitulée « Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian Moyne**, directeur de l'unité FR2863, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC143308DR06 du 1^{er} juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2015

Philippe Piéri

Christian Moyne

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

DEC142919dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Caroline ANDREAZZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3520 intitulée « Centre de Recherche sur la Matière Divisée» - CRMD,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133020GDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3520, intitulée « Centre de Recherche sur la Matière Divisée» - CRMD, dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à, Mme Caroline ANDREAZZA, Professeur des unités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA, délégation est donnée à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA et de M. Jean-Michel MONFROY, délégation est donnée à Mme Nicole NOURRY, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et les missions n'excédant pas 2 000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA et de M. Jean-Michel MONFROY et de Mme Nicole NOURRY, délégation est donnée à Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er}.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La décision n°DEC141001dr08 du 26 février 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 décembre 2014

La directrice d'unité
Sylvie BONNAMY

DEC142921dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile TREFFORT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance» - FESMAR,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE3482, intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR, dont le directeur est M. Joël BIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Professeure des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121140dr08 du 23 mars 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 15 décembre 2014

Le directeur d'unité
Joël BIARD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC143328dr08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision DEC142373INEE du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'unité UMR7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE VIRON, délégation de signature est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des Universités, à Mme Nathalie LONG, Chargée de recherche et à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision N°DEC142440DR08 du 14 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 23 décembre 2014

La déléguée régionale p.i.
Patricia MADRIERES

DEC142311dr08

Décision portant délégation de signature à M. Maurad HAMAI DI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7301, intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER ;

Vu la décision DEC141833INSHS du 05 septembre 2014 portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7301, intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Maurad HAMAI DI, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La présente décision abroge la décision n°DEC121139dr08 du 16 mars 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 16 décembre 2014

Le directeur d'unité par intérim
Cédric AUDEBERT